Qualité de l'eau

En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire.

S'informer sur la qualité de l'eau

Les informations et données sur la qualité de l'eau du robinet de la commune de Pessac sont publiques et consultables aisément.
On peut les consulter :

- Sur le site internet du Ministère chargé de la santé (dans la rubrique santé et environnement) les résultats du contrôle sanitaire de l'eau du robinet mis en œuvre par les ARS (agences régionales de santé) sont accessibles commune par commune.
- En mairie : les derniers résultats d'analyse de l'eau du robinet, transmis par l'ARS y sont affichés.
- Auprès du responsable de la production et de la distribution d'eau à Pessac :L'eau Bordeaux Métropole.
- Sur votre facture d'eau (1 fois par an) : une note de synthèse élaborée par l'ARS est jointe une fois par an à la facture d'eau.

Vous pouvez consulter les résultats des analyses sur via l' outil de recherche du site du ministère chargé de la santé : sélectionnez "Gironde" en département, puis sélectionnez la commune de Pessac. Enfiin, sélectionnez l'un des 2 réseaux de la commune de Pessac (Haut-Brion ou Rouquet).

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h

Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS